

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an \$2.00
Six mois \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an f. 13. 50

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES "

AVIS

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse

Telephone : 2327

J. P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye pres Quebec

QUEBEC

SAMEDI 14 MARS 1896

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Place aux Auteurs chrétiens !

(Suite et fin.)

Faire pénétrer la lumière dans les âmes, y éveiller la vie, faire croire, faire espérer, faire aimer tout ce qui est grand, tout ce qui est éternel, tel sera son but suprême. Et voilà pourquoi elle commencera par supprimer la période, cette phrase longue et compliquée qui, trop souvent, complice de la musique, ne sert qu'à voiler la pensée. Pour être universellement comprise, elle enchâssera toute parole dans une phrase simple et courte, souvent dans un seul vers, dans quelques mots dont la précision constituera la particulière beauté. Jalouse de la doctrine, elle renoncera à cette métrique d'Horace dont les dactyles et les spondées s'accommodent mal avec l'orthodoxie et l'expression consacrée.

Spiritualiste avant tout, elle dédaignera la quantité prosodique, principe matériel du mot, pour la remplacer par l'accent, qui en est le principe spirituel. Ses vers ne se compteront plus par pieds, mais par syllabes, et pour mieux graver la vérité dans les âmes, elle aura recours à l'assonance, plus tard à la rime et ainsi finira par être créée de toutes pièces cette nouvelle métrique si rationnelle et en même temps si artistique destinée dans sa beauté à être et à rester la base et le modèle de toutes les métriques modernes.

La poésie chrétienne ira plus loin encore : féconde comme la vérité, elle enfantera des genres nouveaux, des strophes nouvelles, et ce sera dans ces formes si particulièrement originales, sur l'aile de ces mélodies si fraîches et si naïves, si simples et si sublimes, que de la lyre de nos poètes s'envoleront d'un siècle à l'autre ces poèmes incomparables qui pendant tout le moyen âge ont illuminé et nourri la piété de nos pères ; depuis le doux *Eterne rerum conditor* de saint Ambroise, jusqu'à ce chant majestueusement terrible du *Dies iræ*, depuis les *Couronnes* héroïques de Prudence jusqu'à ces *proses*, si délicieusement belles et, hélas ! aujourd'hui si délaissées d'Adam de Saint-Victor.

En résumé, vous le voyez, Messieurs, les deux littératures, en poésie comme en prose, n'ont rien de commun que la langue qu'elles manient à leur gré et de façon également habile.

Poursuivant chacune son idéal, chacune a ses procédés, chacune a sa

forme, chacune a sa beauté qui va directement à l'âme, au cœur, à la volonté : l'une belle de cette beauté que donne la nature, l'autre parée de tous les dons de la grâce ; l'une belle comme la terre au printemps, l'autre comme les cieux quand le soleil les dore ; l'une belle comme la Vénus de Médicis, l'autre comme un ange du Fra Angelico ou comme une vierge du Pérugin.

Comprenez, d'après cela, dans quelle erreur versent, à quelles difficultés inextricables et à quelles conséquences fâcheuses viennent se heurter fatalement les maîtres qui ne se rendent pas compte de ces vérités, qui, s'imaginant sincèrement que la forme païenne est l'idéal suprême en littérature, s'en iront mesurer devant leurs élèves la valeur d'un écrivain chrétien à son plus ou moins de ressemblance avec quelque écrivain du siècle d'Auguste.

Qui ne voit que c'est là le renversement des choses et qu'autant vaudrait juger l'art gothique d'après les règles de Vitruve et pour apprécier la cathédrale de Cologne prendre pour type le Parthénon d'Athènes ?

Voilà le grand obstacle à l'application des principes chrétiens dans l'enseignement des humanités.

Pour former la jeunesse à l'élégance du style et à l'éloquence, le Souverain Pontife recommande l'emploi simultané des auteurs chrétiens et païens.

Commençons par là : qu'il n'y ait plus un seul établissement catholique où classiques chrétiens ou païens ne figurent au programme des humanités.

Mais de grâce, qu'on ne se contente plus de faire aux classiques chrétiens une faveur purement platonique, qu'on ne se borne plus à les traduire plus ou moins cursivement à la fin de l'année et à les expliquer d'une façon honteuse et résignée, mais qu'on en fasse comme des païens une étude sérieuse et continue, et pour cela je ne sache pas de procédé plus rationnel, plus vivant, plus fécond que le procédé de comparaison.

C'est en effet surtout en signalant les ressemblances et les différences des choses qu'on arrive à s'en faire une idée exacte et à s'y intéresser, qu'on se façonne le jugement et qu'on se forme le goût.

Je voudrais donc que de la sixième (1) jusqu'à la rhétorique, chaque

(1). Il faut remarquer que parmi les ouvrages des païens il y en a plusieurs qui ne renferment rien des doctrines et des hontes du paganisme, ils traitent des sujets neutres comme l'histoire. Ces auteurs n'ont pas les mêmes inconvénients que les autres et peuvent être mis entre les mains d'enfants plus jeunes, pourvu qu'ils soient accompagnés d'auteurs chrétiens. Peut-être même serait-il préférable de ne commencer les païens

classe eût son auteur chrétien et son auteur païen à peu près de même genre et de même force, par exemple avec l'*Epitome historiae graecae*, l'*Epitome historiae sacrae*, avec le *De Viris* de Lhomond, un *De Viris* tiré des saints Pères, avec les *Vies de Cornélius*, les *Acta Martyrum*, avec les *Lettres de Cicéron*, les *Lettres de saint Jérôme*, avec les *Odes d'Horace*, les *Couronnes de Prudence* ou des chants liturgiques tels que le *Dies iræ*, le *Stabat Mater*, avec tels discours de Cicéron, tels discours d'un saint Grégoire ou d'un saint Bernard.

Ces deux auteurs seraient étudiés avec un soin égal, perpétuellement mis en regard, perpétuellement comparés.

Mais pour peu qu'on y réfléchisse, on comprendra facilement que cette critique n'aura de valeur et ne produira de fruits sérieux qu'autant qu'on renoncera à la méthode étroite et stérile suivie jusqu'ici par beaucoup d'humanistes, et qui consiste à ne voir dans l'étude des langues anciennes qu'une simple gymnastique intellectuelle, qu'une pure étude de formes sans corrélation intime avec le fond.

La théorie de l'art pour l'art est une théorie fautive, singulièrement dangereuse surtout pour la jeunesse, et loin que la forme — je parle de la vraie — puisse aller sans le fond, il faut dire que c'est du fond que doit sortir la forme, et que c'est la pensée qui crée le style, comme c'est le corps qui en réalité fait le vêtement.

Je ne me contenterais donc pas d'analyser les auteurs historiquement ou littérairement, dans le sens classique du mot, c'est-à-dire en me bornant à les mesurer aux règles matérielles d'un manuel de style ; mais montant plus haut, je voudrais les apprécier tant au point de vue moral qu'au point de vue philosophique et esthétique, et sur cette appréciation raisonnée comme sur un fondement solide, baser toute ma critique, tous mes jugements, en déduire tout ce qui peut faire estimer l'auteur et son œuvre à leur juste valeur, tout ce qui peut former le goût de l'élève, façonner son caractère, enrichir ses facultés, ennoblir son cœur.

On dira que cette étude est trop difficile et qu'il ne faut pas de philosophie aux enfants. Mais outre que cette étude doit être proportionnée à l'âge et à la capacité des élèves, est-ce donc chose si difficile même à un élève de cinquième de se rendre

qu'à un âge où l'intelligence plus exercée est plus capable de suivre la comparaison entre les païens et les chrétiens. C'est l'avis d'hommes compétents, du reste il faut tenir compte des situations et ce que nous demandons ici comme minimum indispensable, pourra sembler insuffisant dans des pays autres que la Belgique.

compte de la valeur morale d'un Miltiade et d'un saint Laurent, d'après le récit que nous ont fait de leurs exploits Cornélius Nepos et les *Acta Martyrum* ; à un élève de seconde de saisir la différence qu'il y a entre le sublime surnaturel du *Dies iræ* et le sublime naturel du *Justum ac tenacem* ; à un rhétoricien d'apprécier ce qu'il y a de vraiment philosophique et partant de vraiment éloquent dans les consolations que saint Jérôme adresse à sainte Paule sur la mort de ses filles et ce qu'il y a de vide, de misérable dans les lettres de condoléance d'un Cicéron ?

Il ne faut pas de philosophie aux enfants ? Mais où y a-t-il une plus haute morale, une plus haute esthétique que dans le petit catéchisme ? Et nous l'enseignons à des enfants de sept ans !

Cette difficulté n'est donc qu'apparente, et je reste convaincu que si des maîtres habiles et dévoués, comme il s'en rencontre tant parmi les catholiques, voulaient entrer résolument dans la voie que nous indiquons ; si secouant une bonne fois la routine et le préjugé, sans se rebouter devant les ennuis de la première heure, chacun se donnait à cette grande œuvre, par la parole et par la plume, courageusement et sous l'œil de Dieu, on resterait après quelques années stupéfait des résultats obtenus.

Où aboutissons-nous, en effet, avec le système d'éducation actuellement suivi dans la plupart de nos établissements ? Que sont trop souvent nos jeunes gens au sortir de rhétorique, au sortir de nos mains de chrétiens et de prêtres ?

Sans doute ils possèdent une certaine culture littéraire, un idéal, une forme, mais cette culture au fond est païenne, cet idéal est païen, cette forme est païenne, et encore n'auront-ils pas dépassé la porte du collège que déjà ils secoueront ce bagage d'emprunt, sentant bien que de tout cela rien n'est fait pour la vie où ils vont entrer.

Même l'amour de leurs auteurs, ils ne le garderont pas ; une admiration toute de surface, une admiration toute de confiance n'engendre point un véritable amour, et Virgile une fois mis sous clef, c'est le livre aux sept sceaux ; on ne le rouvrira plus, si ce n'est peut-être pour devenir professeur.

Auront-ils des idées au moins ? Mais où les auraient-ils puisées ? Pendant six ans on ne les a nourris que de formes, le maître prudent et sage s'est bien gardé de les laisser toucher au fond qui aurait pu les corrompre, et s'ils ont saisi quelques idées au vol, ne sont-elles pas trop souvent fausses, tout au moins purement naturelles, étrangères à notre civilisation ? Sont-ils chrétiens enfin ?

Ah ! oui, sans doute, ils le sont encore. Mais n'est-il pas permis de dire qu'ils ne le sont guère.

Oui tels, il faut bien l'avouer, sont à peu près tous nos jeunes gens d'aujourd'hui, mais quels ne seraient-ils pas si, pendant ces six longues années d'humanité, nous les soumettions sérieusement à cette méthode comparative des deux littératures latines ?

Sans rien ignorer de la belle antiquité qu'ils connaîtraient d'autant mieux qu'ils l'auraient étudiée d'après des règles sûres, dans l'idée comme dans la forme, ils possèderaient à fond cette grande culture littéraire chrétienne, si précieuse, si nécessaire surtout au début de la vie, ils se seraient formé un idéal vrai, ils parleraient, ils écriraient la langue qu'ils devront écrire et parler toujours. Ils ne mépriseraient ni Virgile, ni Horace, ni aucun des grands poètes classiques, mais ils les mettraient à leur vraie place, et dans les saints Pères qu'on leur aurait appris à comprendre, à admirer et à aimer, ils reconnaîtraient à jamais, non pas seulement les représentants de la vérité religieuse, mais encore les types incomparables du vrai génie, du vrai beau et du grand art. Ils sauraient penser, car tout leur temps, ils l'auraient passé à se rendre raison des choses. Et quels francs chrétiens, quels chrétiens convaincus et enthousiastes, quels chrétiens complets et à jamais inébranlables que ces jeunes gens, nourris qu'ils auraient été pendant six ans dans cette pure et vivifiante atmosphère, eux dont non seulement la volonté aurait été sans cesse sollicitée au bien, mais l'intelligence habituée à constater dans toutes les sphères l'immense supériorité du christianisme, l'imagination fascinée au spectacle des horizons surnaturels, la mémoire enrichie des plus hauts faits de nos héros, des plus beaux chants de nos poètes, et le cœur enfin rendu sensible comme malgré lui aux plus nobles exemples et aux plus généreux sentiments.

Qu'elle se lève maintenant cette nouvelle génération, et que chaque année, ils sortent à flots pressés ces chers jeunes gens, le front illuminé de cette pleine lumière, le cœur battant de cette pleine vie, et qu'ils se répandent par le monde, messagers de la bonne nouvelle. Et bientôt dans cette société corrompue, dont les tremailllements impurs nous épouvantent, dans cette société où germe aujourd'hui la mort, vous verrez s'agiter comme un ferment divin. C'est l'âme du Christ qui passe et qui, par l'apostolat de la jeunesse, va reprendre possession de la société après que, par l'éducation, elle aura repris possession de l'homme.

Et le jour, prochain peut-être, où ces choses se feront, sera le jour de la vie et du salut, car partout où le Christ passe, les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent et les morts ressuscitent.

—On annonce la mort de Mgr Kenrick, ancien archevêque de Saint-Louis. Le défunt prélat était dans sa 90^e année, étant né en août 1806. Au Concile du Vatican Mgr Kenrick était l'un des plus ardents opposants. Après la définition du dogme de l'infailibilité, il fit sa soumission et accepta la décision de l'Eglise ; mais, dit le *Church Progress*, il ne se soumit pas de bonne grâce et n'oublia jamais les aspérités de la lutte qui précéda la définition. Le silence qu'il garda au sujet du dogme de l'infailibilité fit croire à beaucoup de protestants qu'il ne l'acceptait pas réellement et qu'il quitterait finalement l'Eglise.

TRAHISON !

Les journaux ministériels accusent M. Laurier de trahir la cause des écoles catholiques. L'attitude du chef de l'opposition est certes déplorable ; mais M. Laurier n'ayant jamais prétendu défendre cette cause ne saurait la trahir aujourd'hui.

Le gouvernement, par exemple, s'est posé en défenseur de la minorité manitobaine. Eh bien ! le gouvernement, lui, se prépare à trahir.

Depuis quelques semaines, sir Donald Smith remue ciel et terre pour engager le gouvernement fédéral à entrer de nouveau en négociations avec le gouvernement Greenway, en vue d'un compromis. Il a réussi enfin !

A la séance de lundi dernier, sir Charles Tupper a donné lecture du télégramme suivant adressé par M. Greenway à sir Donald Smith :

« Winnipeg, 2 mars 1896
« Votre télégramme a reçu la plus sérieuse attention de la part de mes collègues. Tout en appréciant pleinement tout ce que vous dites, il nous semble évident que nous ne pouvons aller à Ottawa pour tenir une conférence, que sur l'invitation officielle du gouvernement fédéral.
« Signé,
GREENWAY. »

Puis, au nom du gouvernement, sir Charles a fait la déclaration suivante :

« Vu l'assurance que le gouvernement du Manitoba est désireux d'avoir une conférence, le gouvernement se propose, aussitôt que la seconde lecture du bill réparateur aura eu lieu, d'avoir une conférence avec le gouvernement de M. Greenway, en vue d'en arriver à un règlement de cette question sur une base qui serait satisfaisante pour le gouvernement et la minorité du Manitoba, mais dans le même temps, le gouvernement fédéral se propose de continuer la discussion du bill de jour en jour, tel qu'antérieurement décidé. »

Le gouvernement cède donc devant les menaces du *World*, de MM. Wallace, McCarthy, Sproule, Craig et des autres ennemis de la minorité manitobaine. Il accepte une conférence avec M. Greenway ! Or cette conférence serait une farce s'il s'agissait d'une affaire moins grave. Dans l'espèce, c'est une véritable trahison qui se prépare.

Si le résultat de cette conférence est un compromis, les catholiques manitobains n'obtiendront qu'une bribe de justice ; et ils retomberont sous la juridiction hostile de Greenway qui leur enlèvera l'an prochain la pitance qu'il fera semblant de leur concéder.

Si les deux gouvernements n'arrivent à aucune entente, alors on aura perdu un temps précieux et compromis peut-être irrémédiablement le sort de la loi réparatrice.

L'avenir est donc plus sombre que jamais. Les événements ne donnent que trop raison à l'honorable M. Angers !

L'attitude de M. Laurier

Nous avons devant nous le texte officiel du discours que M. Laurier a prononcé aux Communes, le 3 mars, en proposant le rejet pur et simple du bill dit remédiateur. Ce discours, nous l'avons lu avec soin, et nous le trouvons profondément déplorable, aussi déplorable que la motion même du chef de l'opposition.

La proposition de rejeter, purement et simplement, le bill remédiateur, est inqualifiable.

Si, au moins, M. Laurier avait, dans sa motion, motivé ce rejet qu'il propose. S'il avait invité la chambre à dire, par exemple, que, tout en reconnaissant que les catholiques manitobains ont droit au redressement de leurs justes griefs, elle n'approuve pas le moyen proposé par le gouvernement ; s'il avait demandé que son projet d'enquête fût substitué au projet de loi du gouvernement ; alors, du moins, il aurait offert à la minorité quelque chose d'un peu tangible à la place du bill qu'il repousse.

Mais il n'offre rien. Il ne s'engage à rien. Il dit, tout simplement, qu'il faut repousser l'idée même d'une législation réparatrice !

Il n'y a qu'une seule explication de l'attitude que prend M. Laurier en ce moment. On le sait, un certain nombre de députés tories, conduits par MM. Wallace et McCarthy, sont hostiles à toute intervention du gouvernement fédéral pour protéger la minorité manitobaine. Ils ne veulent pas même d'une enquête. Ce qu'ils désirent, c'est que l'injustice dont les catholiques manitobains souffrent soit perpétuée à jamais. Si M. Laurier avait proposé une enquête, tout en demandant le rejet du bill, tous ces tories auraient voté contre sa motion. Or le chef de

l'opposition ne cherche qu'une chose : battre le gouvernement. Il a donc formulé sa motion de manière à permettre aux députés tories récalcitrants de voter avec lui. Il va réussir à entraîner tous les fanatiques à sa suite. M. Wallace appuie sa motion. Le *World* et le *Witness* lui prodigent leurs louanges. C'est le châtiement qui commence !

Si la motion de M. Laurier était adoptée, le gouvernement serait obligé de dissoudre immédiatement les chambres et d'en appeler au peuple. Et si, après les élections, le gouvernement était encore en minorité, M. Laurier arriverait au pouvoir sans avoir pris le moindre engagement de rendre justice à la minorité ! Car non seulement M. Laurier se contente de proposer le renvoi tout sec du bill ministériel, mais il ne prend aucun engagement, dans le discours du 3 mars, de rendre justice aux catholiques de là-bas. Il ne s'est pas même engagé à faire la fameuse enquête dont il parle tant. Il reproche au gouvernement de ne l'avoir pas faite ; mais lisez attentivement son discours et vous verrez que nulle part il ne dit que, s'il arrive au pouvoir, il fera cette enquête lui-même !

Le discours de M. Laurier ne contient guère que cette seule pensée, délayée à outrance : La minorité a peut-être raison de se plaindre, mais cela n'est pas prouvé ; par conséquent, le gouvernement a tort d'intervenir.

M. Laurier est trop intelligent pour ne pas comprendre tout ce qu'il y a de faible dans sa prétention que le parlement et le pays ne savent pas encore, si, oui ou non, la minorité manitobaine a le droit de se plaindre. Il dit :

« Les écoles séparées ont été établies en 1870 et elles ont été abolies en 1890. Il y a des autorités éminentes qui prétendent que, du moment que ces faits, qui sont notoires, ont été établis, la minorité a le droit au rétablissement de ses écoles séparées. »

C'est là, en effet, toute la question. M. Laurier l'a formulée parfaitement.

Trois faits sont indiscutables :

1^o La loi manitobaine de 1870 avait créé un système d'écoles séparées ;

2^o L'article 93 de la loi organique de 1867 dit que les écoles séparées une fois établies par une législature provinciale ne peuvent pas être abolies sans que la minorité ait le droit de se plaindre ;

3^o La législation manitobaine de 1890 a, de fait, aboli les écoles séparées.

Donc il est clair, sans qu'il y ait besoin de la moindre enquête, qu'une injustice a été commise au détriment de la minorité manitobaine.

Nous l'avons vu, M. Laurier sent bien toute la force de ce simple raisonnement, aussi inattaquable qu'une démonstration géométrique. Voyons maintenant comment il cherche à s'y soustraire :

« Je ne conteste pas cela... Supposons que le droit de la minorité repose sur le seul fait que les écoles séparées qui lui avaient été accordées ont été abolies. Je voudrais savoir, monsieur, de ceux qui se prétendent les amis de la minorité, qui prétendent que nous pouvons rejeter tout le reste pour nous en tenir strictement à ce seul fait ; je voudrais savoir pourquoi la minorité, dans sa pétition, n'établit pas sa cause sur ce fait seul ? Pourquoi la minorité n'a-t-elle pas dit au gouvernement du Canada : « Nous n'avons rien d'autre chose à dire, si ce n'est que nos écoles séparées ont été abolies et qu'elles doivent être rétablies ». Mais la minorité ne s'est pas contentée de cela. Elle a dit : « Le peuple du Canada devrait rétablir nos écoles, parce que les écoles qu'on a mises à leur place blessent notre conscience ; nous prétendons que le peuple du Canada devrait nous rendre nos écoles, parce que nous sommes entrés dans la Confédération sur la foi d'une promesse, ratifiée par la couronne britannique, que nous aurions nos écoles à tout jamais ». Si la minorité n'avait invoqué que la simple abolition des écoles séparées, sa cause aurait été beaucoup plus forte. »

Ainsi M. Laurier admet que l'une des raisons alléguées par la minorité est péremptoire, s'impose, n'a pas besoin de preuves : Nos écoles ont été abolies contre tout droit, il faut les rétablir. Mais parce qu'a cette raison péremptoire la minorité a ajouté des raisons moins fortes, des raisons qui demandent à être appuyées par des preuves, il faut faire une enquête avant de pouvoir dire si la minorité a lieu de se plaindre !

Voilà à quoi se réduit le raisonnement du chef de l'opposition. C'est pitoyable.

Pierre s'est fait voler sa montre par Jean. Le vol est manifeste, le voleur est connu. Mais Pierre, pour rendre son cas plus intéressant, a dit au tribunal : « Cette montre que Jean m'a volée appartenait à mon père, j'y attache un grand prix. » Quo penserait-on du juge qui tiendrait ce langage à Pierre : « Vous êtes la victime d'un vol, c'est évident ; le voleur, c'est Jean, tout le monde l'admet ; mais comme vous avez déclaré que cette montre que Jean vous a volée vient de votre père, nous allons, avant de vous rendre votre propriété, faire une enquête pour savoir si réellement elle appartenait jadis à votre père, comme vous le dites ? »

N'est pas qu'on accuserait ce magistrat d'être ou un franc imbécile ou un complice de Jean ?

Eh bien ! nous voudrions savoir en quoi la position de M. Laurier diffère de celle de ce juge prévaricateur ? Il ne peut nier l'injustice commise ; mais parce que, dans l'espoir de rendre sa cause plus forte, la minorité a allégué certaines raisons secondaires, il ne veut rien faire pour réparer l'injustice dont souffre la minorité tant que l'excellence de ces raisons secondaires n'aura pas été clairement établie !

C'est là l'attitude d'un partisan quand même, d'un politicien qui veut profiter de tout pour s'emparer du pouvoir ; ce n'est pas l'attitude d'un véritable homme d'Etat.

LES SCRUPULES D'UN LIBÉRAL

L'Electeur du 5 mars publie la lettre ouverte que voici, à l'adresse du directeur de la *Vérité* :

A M. TARDIVEL,
Monsieur,

Dans la *Vérité* du 29 février dernier, vous disiez : « Si les évêques après avoir étudié le bill (remédiateur) eux-mêmes, et l'avoir fait étudié par des hommes de loi compétents, déclarent que les députés catholiques doivent le voter tel qu'il est, nous ne voyons pas comment on pourrait refuser de suivre l'avis de l'épiscopat sur une pareille question. »

Mais il y eut un temps, M. Tardivel, où vous fîtes la guerre à Mgr Ireland à propos des écoles de Faribault. Sa Grandeur était aussi le juge dans son diocèse sur l'opportunité de telle école. Depuis cette époque, qu'avez-vous donc fait de vos principes ?

En terminant, je vous signale la 48^e proposition du Syllabus, condamnée par Pie IX, et la clause 28^e paragraphe 3 du bill remédiateur. Après avoir réfléchi sur le tout, veuillez donc me dire si un catholique peut voter ce paragraphe qui est opposé au Syllabus. MANITOBA.

Il est vraiment plaisant de voir nos bons catholiques libéraux pris tout à coup de scrupules à l'endroit du Syllabus !

Il est non moins charmant de les entendre dire, implicitement, qu'il faut être plus soucieux de la doctrine que des évêques, eux qui, depuis quinze ans, reprochent sans cesse au directeur de la *Vérité* d'être plus catholique que le Pape et l'épiscopat !

En vérité, l'esprit de parti fait prendre de singulières postures !

M. Tardivel déclare que si les évêques acceptent le projet de loi remédiateur actuellement devant le pays, il l'acceptera, pour sa part, et engagera ses lecteurs à l'accepter.

Prenez garde ! dit le correspondant de l'Electeur. Il y a la 48e proposition du Syllabus qui vient en conflit avec le bill. Quand même les évêques diraient d'accepter le bill, un catholique ne pourrait pas le voter, à cause de la 48e proposition du Syllabus !

Eh bien ! le directeur de la Verité, qui n'est pas un catholique libéral, qui est un ultramontain, un intégriste, un intransigeant, un intolérant, un tout ce que vous voudrez, n'est pas aussi scrupuleux que cela.

Si NN. SS. les évêques déclarent que le projet de loi en question peut se voter, que, par conséquent, il ne vient pas en conflit avec la doctrine de l'Eglise, le directeur de la Verité acceptera leur décision et s'y conformera, tant que cette décision n'aura pas été infirmée par l'autorité supérieure du Saint-Siège.

C'est que le directeur de la Verité, bien que l'on ait souvent affirmé le contraire, n'a pas la prétention d'être plus catholique que les évêques et le Pape. Il tâche de l'être autant, mais pas davantage. Et nous croyons que certains libéraux, qui ont l'air de vouloir défendre le Syllabus contre les évêques, feraient bien d'imiter l'exemple du directeur de la Verité.

Pour de simples laïques, comme les écrivains de l'Electeur, poser en champions du Syllabus contre l'épiscopat, c'est prendre une attitude qui serait vraiment comique s'il s'agissait de choses moins graves.

Mais en voilà assez de réflexions générales. Répondons directement aux objections de Manitoba.

D'abord, la Verité n'a jamais nié à Mgr Ireland le droit de dire que, dans son diocèse, telle école était opportune.

La Verité a dénoncé ce que l'on a appelé le plan de Faribault, parce que les catholiques libéraux, tant des Etats-Unis que du Canada, prétendaient qu'il fallait généraliser ce système. Parce qu'il avait plu à Mgr Ireland de permettre, pour des raisons particulières, la laïcisation de deux de ses écoles paroissiales, les libéraux de tous pays soutenaient audacieusement qu'il fallait laïciser toutes les écoles paroissiales ; que l'école catholique n'était plus nécessaire ; que les décisions des Conciles de Baltimore n'avaient plus force de loi ; que le décret de simple tolérance accordé par Rome à Mgr Ireland pour les deux cas particuliers de Faribault et de Stillwater devait être interprété comme une approbation du " plan de Faribault. "

C'est contre ces énormités, que soutenaient les catholiques libéraux des Etats-Unis, de France et du Canada, que la Verité a protesté de toutes ses forces. Et certes elle avait raison. Jamais elle n'a nié à Mgr Ireland un droit qu'elle réclame aujourd'hui pour les évêques du Canada.

Citons maintenant la 48e proposition du Syllabus d'erreurs condamnées par Pie IX.

" XLVIII. Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale sur cette terre. "

Voilà la proposition condamnée par Pie IX.

Lorsque nos libéraux s'extasient devant les écoles laïcisées des Etats-Unis et de France, ils approuvent un système d'éducation que les catholiques ne doivent pas approuver. Cela est clair. Mais peut-on, sans soutenir la proposition condamnée, voter le paragraphe 3 de l'article 28 du bill remédiateur ? Lisons ce paragraphe :

" 3 Mais tout catholique romain qui possède quelque propriété passible de cotisation dans un arrondissement d'écoles séparées, qui est aussi située dans les limites d'un arrondissement d'écoles publiques établi sous l'empire des dispositions de la législature de la province de Manitoba, pourra, à son choix, demander que cette propriété ne soit pas imposée pour le soutien des écoles séparées en donnant au secrétaire-trésorier de l'arrondissement d'écoles séparées et au greffier de la municipalité un avis par écrit à cet effet, en tout temps avant que le rôle de cotisation ne soit terminé, et ensuite cette propriété sera passible d'être cotisée pour le soutien des dites écoles publiques jusqu'à ce qu'il retire son option, ce qui pourra être fait par avis écrit donné par le dit propriétaire catholique romain aux officiers ci-dessus mentionnés. "

Le reste du paragraphe n'a aucune importance au point de vue du débat actuel.

Que dira le législateur catholique qui votera ce paragraphe de l'article 28 ? Qu'il approuve " un système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise " ? Pas le moins du monde. Il dira, tout simplement, qu'étant données les circonstances où se trouve le Canada, pays de populations mixtes, de croyances diverses, la loi civile ne saurait contraindre les catholiques à remplir tous leurs devoirs religieux. La loi laisse la liberté aux catholiques de faire ce que, comme catholiques, ils ne doivent pas faire. Sans doute, ce n'est pas là la thèse catholique ; ce n'est pas l'idéal en fait de législation ; mais dans un pays dont les deux tiers de la population sont en dehors de l'Eglise, il faut bien subir parfois des lois relativement imparfaites.

Si le législateur voulait forcer les contribuables catholiques à soutenir de leurs deniers " un système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise, " il soutiendrait manifestement la proposition condamnée. Mais ici il permet seulement que les catholiques contribuent, s'ils le veulent, à un système d'écoles qu'en conscience ils ne doivent pas soutenir. Il tolère, il n'approuve pas. Il y a là toute la différence du monde.

Du reste, ce paragraphe 3 consacre, pour la province de Manitoba, exactement ce qui existe dans la province d'Ontario et même dans la province de Québec.

L'article 47 de la loi des écoles séparées de la province d'Ontario, dit que " tout catholique romain qui désire retirer son appui à une école séparée devra donner avis par écrit au secrétaire de la municipalité avant le deuxième mercredi de janvier de chaque année, autrement il sera censé être un contribuable de la dite école séparée. "

L'article 1896 des statuts refondus de la province de Québec se lit comme suit : " Toute personne appartenant à la minorité religieuse peut, en tout temps, devenir dissidente, et tout dissident peut, de la même manière, déclarer son intention de cesser de l'être. "

Sans doute, cette disposition de la loi a pour objet principal de permettre aux

protestants de la province de Québec d'avoir leurs écoles séparées ; mais elle permet aussi à tout contribuable catholique, qui se trouve dans un milieu protestant, de soutenir les écoles protestantes, s'il le veut.

La loi de l'Eglise dit expressément : " Droits et dîmes payeras à l'Eglise fidèlement. " Et notre loi civile consacre, jusqu'à un certain point, cette loi de l'Eglise en permettant aux curés d'avoir recours aux tribunaux civils pour se faire payer certaines redevances. Mais la même loi civile permet aux catholiques de se soustraire à l'obligation légale de payer toute redevance à l'Eglise en déclarant qu'ils ne sont plus catholiques. Est-ce à dire que le législateur approuve l'apostasie ? Nullement. Il la tolère seulement, pour éviter de plus grands maux.

Dans un pays comme le nôtre, il y a une foule de choses qu'on ne saurait approuver mais qu'il faut bien tolérer.

Nous ne croyons donc pas que le paragraphe 3 de l'article 28 de la loi remédiateur, qui permet que des catholiques soutiennent des écoles non catholiques, soit autre chose que la tolérance d'un mal, tolérance rendue nécessaire par le malheur des temps et l'état actuel de la société. Nous n'y voyons pas l'approbation d'un système d'éducation condamnée par l'Eglise.

LE PLAGIAT

Dans le premier article de son *Pro Domo*, M. Routhier disait :

" Si mes adversaires avaient eu à cœur, non pas la satisfaction d'une mesquine jalousie, mais les vrais intérêts de la littérature canadienne-française, ils auraient placé la question sur un terrain plus élevé. Ils auraient posé certaines règles de critique avant de descendre sur le terrain personnel. Ils auraient exposé la doctrine en matière de plagiat telle qu'on la trouve dans les auteurs, et telle qu'elle a été comprise dans les siècles passés. "

Ils auraient montré comment les grands écrivains et les grands artistes l'ont toujours comprise, et comment ils l'ont mise en pratique.

Ils s'en sont bien gardés, parce qu'ils auraient été forcés de reconnaître que les faits qu'ils reprochent à nos écrivains comme des vols infamants, ont été commis par les plus illustres écrivains, en tous genres. "

Nous avons dit alors à M. Routhier que tout viendrait à point à qui saurait attendre.

M. Chapman commence, cette semaine, son travail sur le plagiat. Ce travail était prêt, dans ses grandes lignes du moins, depuis longtemps. Notre collaborateur aurait même voulu commencer par là. C'est nous qui l'en avons empêché ; car la doctrine du plagiat que M. Chapman expose, et qui est la doctrine de tous les écrivains français, nous a paru tellement sévère, quoique juste, que nous avons craint que le public ne fût préjugé contre l'étude de notre ami. Il nous a semblé nécessaire de présenter au lecteur un certain nombre de faits avant de lui exposer la doctrine sur le plagiat.

On pourra le constater, la vraie doctrine sur la probité littéraire n'a rien de commun avec les théories de M. Routhier.

Si " d'illustres écrivains " ont commis quelques plagiat, leurs mérites réels ont fait oublier ces larcins. Mais le plagiat est toujours le plagiat ; et quand, chez un auteur, ce péché littéraire n'est plus un accident, mais un système, cet auteur ne saurait prétendre au rang d'illustre écrivain.

— Grand émoi à Rome et dans toute l'Italie. Les nouvelles reçues de l'Abyssinie annoncent la défaite humiliante de l'armée italienne.

Paroles malheureuses

Vers la fin de son discours sur le bill remédiateur, M. Laurier a prononcé les paroles que voici :

" Aussi longtemps que j'occuperai un siège dans cette chambre, aussi longtemps que j'occuperai la position que j'occupe actuellement, lorsque se présentera l'occasion de prendre une attitude sur une question quelconque, cette attitude je la prendrai, non pas au point de vue du catholicisme romain, non pas au point de vue du protestantisme, mais à un point de vue qui peut s'adresser aux consciences de tous les hommes sans égard à leur croyance, à un point de vue que peuvent accepter tous les hommes qui aiment la justice, la liberté et la tolérance. "

Ce sont là des paroles extrêmement malheureuses. Elles constituent une insulte grave à la religion catholique.

En effet, M. Laurier prétend, implicitement, que, pour pouvoir résoudre équitablement certaines questions politiques, un catholique doit se dépouiller en quelque sorte de sa religion, se mettre en dehors et au-dessus d'elle, n'en tenir aucun compte, s'éclairer à une autre lumière que celle que lui offre l'Eglise, s'appuyer sur d'autres principes que les principes catholiques.

Nous le répétons, c'est là une grave insulte à la religion catholique ; car cette religion étant la vraie religion de Jésus-Christ, la vérité complète et intégrale, permet à tous ceux qui s'éclairent à son divin flambeau de trouver la solution équitable de tous les grands problèmes politiques et sociaux qui peuvent se présenter.

La doctrine catholique enseigne clairement aux hommes d'Etat ce qu'ils peuvent approuver, ce qu'ils doivent condamner, ce qu'il faut tolérer. Celui qui se prétend obligé de chercher ailleurs que dans cette doctrine une règle de conduite en certaines circonstances, ou bien ignore entièrement cette doctrine, ou bien la calomnie sciemment.

Parlement fédéral

Le débat sur la loi remédiateur se continue toujours.

On le sait, sir Charles Tupper a proposé, le 3 mars, la deuxième lecture du bill, et M. Laurier, son rejet pur et simple. C'est sur ces deux propositions que la discussion route.

L'incident le plus remarquable du débat, à part la déclaration de sir Charles dont il est question ailleurs, a été le discours de M. Beausoleil, député libéral de Berthier, qui s'est séparé nettement de son chef sur cette importante question. M. Beausoleil trouve, avec raison, qu'il y a assez longtemps que la minorité souffre et qu'il faut faire quelque chose pour rendre sa position plus tolérable. Il ne prétend pas que le bill soit parfait, mais il veut en consacrer le principe, par la deuxième lecture, puis essayer de l'améliorer en " comité général ". C'est là la véritable position qu'il faut prendre, et nous félicitons sincèrement M. Beausoleil de son attitude digne d'un homme d'Etat. Il met l'intérêt public au-dessus des mesquins intérêts de parti. Bravo ! On dit que plusieurs députés libéraux de la province de Québec suivront son exemple. Il faut l'espérer.

M. Dupont, député conservateur de Bagot, a donné avis d'une série d'amendements, qui, s'ils sont adoptés, rendront le bill, sinon parfait, du moins acceptable.

Monsieur l'abbé Jos.-Alfred Nadeau, curé de St Jude, décédé avant hier, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

Archevêché de Québec

7 mars 1896.

B.-Ph. Garneau, ptre,
Secrétaire

NOS IMMORTELS !

Pour remplir la promesse que j'ai faite la semaine dernière, j'apporte aujourd'hui une petite étude sur le plagiat.

Cette esquisse a été faite à coups de ciseaux, mais à coups de ciseaux qui ne ressemblent guère à ceux de M. Routhier taillant dans les pages de Paul de Saint-Victor & Cie.

J'ai surtout emprunté à Larousse, qui a écrit l'étude la plus complète que je connaisse sur le sujet qui nous occupe, et l'on va lire tout de suite la définition que le grand encyclopédiste donne du péché dominant de M. Routhier :

" Aujourd'hui le mot *plagiat* peut se définir : l'action de s'approprier la pensée d'autrui, ou, comme le dit Charles Nodier dans ses *Questions de Littérature Légale*, " de tirer d'un auteur le fond d'un ouvrage d'invention, " le développement d'une notion nouvelle ou encore mal connue, le tour " d'une ou plusieurs pensées. "

" La Mothe Le Vayer disait : " Prendre des anciens et faire son profit " de ce qu'ils ont écrit, c'est commettre piraterie au delà de la ligne ; mais " voler ceux de son siècle, en s'appropriant leurs pensées, c'est tirer la laine " au coin des rues, c'est ôter les manteaux sur le pont Neuf. "

Comme on voit, il suffit, pour plagier, de prendre les idées des autres, et il n'est nullement besoin, pour prouver le vol littéraire, d'établir que le filou a enlevé aux volumes pillés les feuillets, la couverture, le fil et la colle qui en font partie.

Plaisanterie à part, l'écrivain qui copie littéralement un ouvrage est, à mes yeux, moins méprisable que celui qui torture les phrases des autres pour dissimuler ses larcins. En s'exposant sottement à se faire pincer d'un jour à l'autre, le premier montre un certain courage digne de pitié. L'autre, en travaillant dans l'ombre, en s'efforçant de se mettre hors des atteintes de ceux qui veillent d'un œil jaloux sur le domaine des lettres, fait preuve d'une hypocrisie et d'une lâcheté odieuses au suprême degré.

En tout cas, bien convaincu que les exemples parlent avec plus d'éloquence que les raisonnements, je vais, pour l'éducation des uns et la confusion des autres, mettre en relief quelques larcins commis par des écrivains d'outre-mer, et l'on constatera *de visu* que pour plagier il n'est pas nécessaire de se servir des termes textuels d'un auteur.

Je citerai d'abord Larousse à propos de Corneille, accusé d'avoir plagié un morceau bien obscur de la *Sophonisbe* de Mairet :

" Corneille est sans contredit le plus sobre en emprunts : voici à peu près l'unique plagiat que nous trouvons chez lui, et encore la forme dif-fère-t-elle d'une manière sensible de son mauvais patron :

MAIRET

Cependant, en mourant, ô peuple ambitieux,
J'appellerai sur toi la colère des cieux.
Puisse-tu rencontrer, soit en paix, soit en guerre,
Toute chose contraire et sur mer et sur terre.
Que le Tage et le Pô, contre toi rebellés,
Te reprennent les biens que tu leur a volés.
Que Mars, faisant de Rome une seconde Troie,
Donne aux Carthaginois tes richesses en proie.
Et que, dans peu de temps, le dernier des Romains
En finisse la race avec ses propres mains.

CORNEILLE

Rome, l'unique objet de mon ressentiment !
Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant,
Rome, qui t'a vu naître et que ton cœur adore,
Rome, enfin, que je hais parce qu'elle t'honore,
Puisse-tous ses voisins, ensemble conjurés,
Saper ses fondements encor mal assurés ;
Et si ce n'est assez de toute l'Italie,
Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie,
Que cent peuples unis des bouts de l'univers
Passent, pour la détruire, et les monts et les mers,
Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles,
Et de ses propres mains déchire ses entrailles,
Que le courroux du ciel, allumé par mes vœux,
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux !
Puisse-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir ses maisons en cendre et ses lauriers en poudre,
Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
Moi seule en être cause, et mourir de plaisir.

Assurément, Larousse sait en quoi consiste le plagiat, et celui que je viens de faire voir doit être indiscutable.

Eh bien, je vous le demande, qu'est-ce que le bon public aurait dit si j'avais apporté de pareilles pièces pour démontrer que M. Fréchette est un plagiaire ? Qu'est-ce qu'auraient dit certains membres de la Société Royale d'Admiration, eux qui n'ont vu que des coups d'épingle dans mon premier article sur M. Routhier ?

Mais, quand j'ai mis en volume mes articles du *Courrier du Canada* et de la *Vérité* sur l'auteur de la *Légende d'un Peuple*, j'ai dû, sur les représentations de deux amis prétendant connaître mieux que moi notre public, élaguer de mon travail originaire une foule de choses infiniment plus graves contre M. Fréchette que le plagiat imputé à Corneille par Larousse.

Encore tout récemment une personne instruite soutenait devant moi avec la meilleure foi du monde, que *Vive la France* de M. Fréchette était une imitation licite de *Pour le Drapeau* de François Coppée.

Comme si les imitations de ce genre n'étaient point des plagiat au dix-neuvième siècle.

À propos d'imitations, laissez-moi vous citer encore Larousse :

" Il y a bien des degrés dans ces imitations diverses : La Fontaine,

Corneille et Molière doivent être mis à part, car leur génie a transformé puissamment la matière que leur fournissaient et les anciens et les modernes. Racine, Boileau, Fénelon, tout en restant imitateurs à un plus proche degré, doivent être absous, grâce à la perfection de style que, débarrassés du souci de l'invention, ils ont imprimée à leurs œuvres. Imiter ainsi, c'est créer encore. Mais la queue de Racine, de Molière et de Boileau, la *Henriade*, les comédies de Destouches, les tragédies de Campistron, les poésies de Dorat, et toutes les fadeurs niaises de la littérature impériale ! Voilà où l'imitation conduit, quand elle s'éloigne des sources vivifiantes, quand la copie s'exerce sur ce qui n'était déjà qu'une copie.

" Le XIXe siècle a tout renouvelé. D'abord, il a proscrit comme plagiat ce qui dans les trois siècles précédents n'était regardé que comme une imitation licite, un heureux larcin. "

Comme on voit, la *Henriade* même de Voltaire n'est qu'une imitation stérile, et si elle avait été écrite de nos jours elle serait considérée comme un affreux plagiat.

Maintenant, voulez-vous avoir l'opinion de Louis Veillot sur l'imitateur ou copiste ?

Lisez ce qu'il en dit dans ses *Libres Penseurs* :

" Le copiste, voilà, dans les lettres, l'espèce insupportable !

Le copiste me gâte les bons auteurs. C'est une caricature de ce que j'aime et je suis tout d'abord humilié de voir qu'il l'aime comme moi. Quelle importunité, quelle fatigue, quel âpre déplaisir de reconnaître en ce singe tous les traits d'un visage chéri, d'entendre contrefaire une voix aimée, et de voir que le fat est encore content de sa parodie, qu'il s'en estime et se tient pour original ! J'ai là-dessus des délicatesses qui paratront étranges, mais j'en appelle à tout ami des lettres : n'est-ce pas un supplice de penser que la foule des sots va s'y méprendre, et nous corner demain aux oreilles que ce Babouin est merveilleux, d'un goût sûr, d'une finesse rare, d'une érudition profonde ; qu'il s'entend, ma foi, aussi bien que S. B. à grignoter un auteur " ?

Oui, l'espèce la plus insupportable, dans les lettres, est sans conteste l'imitateur, et les tortures que cet impuissant fait endurer, par sa présomption stupide, aux littérateurs qui se savent quelque originalité, sont quelque chose d'inexprimable.

Mais revenons au plagiat, et lisons encore Larousse :

" Racine a su également profiter plus d'une fois du travail de ses devanciers. L'*Hippolyte* de Gilbert (mort avant 1680) contenait entre Thésée et Hippolyte le dialogue suivant :

HIPPOLYTE

Si je suis exilé pour un crime si noir,
Hélas ! qui des mortels voudra me recevoir ?
Je serai redoutable à toutes les familles,
Aux frères pour leurs sœurs, aux pères pour leurs filles.

THÉSÉE

Va chez les scélérats, les ennemis des cieux,
Chez ces monstres cruels, assassins de leurs mères :
Ceux qui se sont souillés d'incestes, d'adultères,
Ceux-là te recevront.

" Racine, à son tour, traite la même scène et reproduit les mêmes idées :

HIPPOLYTE

Chargé du crime affreux dont vous me soupçonnez,
Quels amis me plaindront, quand vous m'abandonnez ?

THÉSÉE

Va chercher des amis dont l'estime funeste
Honore l'adultère, applaudisse à l'inceste ;
Des traitres, des ingrats sans honneur et sans foi,
Dignes de protéger un méchant tel que toi.

" C'est ici, nous en convenons, une imitation heureuse plutôt qu'un plagiat. Il en est de même du beau vers :

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

" Avant Racine, R.-J. Nérée, dans son *Triomphe de la ligue* (Lyden 1607, in-12) avait dit :

Je ne crains que mon Dieu : lui tout seul je redoute.

" Il ne faudrait pas croire à une rencontre fortuite, comme celles que nous aurons occasion de signaler en terminant ce travail ; car ailleurs, dans le même ouvrage de Nérée, nous lisons ces vers :

— Las ! nos petits enfants en auraient bien besoing !
— Dieu nous les a donnés, Dieu en aura le soing.
— Les pourrions-nous laisser en si grande misère,
— Celui n'est délaissé qui à Dieu pour son père.
Il ouvre à tous la main, il nourrit les corbeaux,
Il donne la viande aux jeunes passereaux,
Aux bêtes des forests, des prés et des montagnes,
Tout vit de sa bonté.....

" Et Racine (dans *Athalie* toujours) écrit :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoing ?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

" Ces imitations, ces ressemblances méritaient d'être signalées ; car elles n'ont aucun rapport avec l'imitation proprement dite et avouée, comme celles, par exemple, qu'a faites La Fontaine de Boocace et d'autres

conteurs. Celles que nous venons de citer longent au moins, sauf le respect que nous devons à nos maîtres, la lisière du plagiat."

Mais si les vers que Racine a imités de Néréé et de Gilbert longeaient, malgré leur supériorité sur leurs modèles, la lisière du plagiat, à une époque où les imitations étaient tolérées, que doit-on penser des alexandrins ci-dessous, écrits dans un siècle où les imitations sont regardées comme des vols ?

JAMES DONELLY

Quand, le front couronné de ta verte guirlande,
Le ciel te fit sortir du sein de l'Océan.

FRECHETTE

Quand, le front couronné de tes arbres géants,
Tu sortis, vierge encor, du sein des océans.

LAMARTINE

La lampe qui s'éteint tout à coup se ranime.

FRECHETTE

La lampe qui s'éteint jette un plus vif éclair.

VICTOR HUGO

Cet abîme où frissonne un tremblement farouche.

FRECHETTE

Où vibre je ne sais quel tremblement farouche.

LECONTE DE LISLE

L'esprit de la tempête, avec ses mille bouches
Les appelant, soufflait dans ses trompes farouches.

FRECHETTE

L'hydre de la tempête ouvre toutes ses bouches
..... et la tempête embouche
Des grands froids boréaux la trompette farouche.

THEOPHILE GAUTIER

Où vont, triste jouets du temps, nos destinées.

FRECHETTE

O temps, courant fatal où vont nos destinées.

CHAPMAN

Nous sommes sur les bords du Saguenay sauvage

FRECHETTE

Nous sommes sur le bord du Saint-Laurent sauvage.

Que dites-vous de ces comparaisons, mes chers lecteurs ?
Elles sont assez convaincantes, n'est-ce pas ?

Nous allons en voir plusieurs autres de cette espèce, afin de savoir absolument à quoi nous en tenir sur le plagiat, et je détache, à cette fin, les lignes suivantes des *Contemporains* d'Eugène de Mirecourt, au sujet d'Alexandre Dumas père accusé comme M. Routhier d'avoir pris le bien des autres :

" Cette fois, il ne se contente pas de piller les auteurs morts, il dévalise les auteurs vivants et emprunte les vers par centaines, soit à Victor Hugo, soit à Alfred de Vigny, soit à une foule d'autres. Nous ne citerons qu'un exemple entre mille :

VICTOR HUGO, *Hermani*, IVe acte.

Oui, dusses-tu me dire avec ta voix fatale
De ces choses qui font l'œil sombre et le front pâle,
Parle.....

DUMAS, *Christine*, acte 1er :

Tu m'en veux, et pourtant c'est ton amour fatale
Qui m'a rendu l'œil sombre et m'a fait le front pâle.

Après avoir constaté un gros plagiat dans le distique précédent, examinons attentivement les lignes suivantes, pour voir si elles n'en contiennent pas quelques petits :

PROSPER BLANCHEMAIN

Niagaras grondants, blondes Californies.

FRECHETTE

Niagaras grondants, blondes Californies.

CREMAZIE

Il est sous le soleil une terre bénie.

FRECHETTE

Il est sous le soleil une terre bénie.

LE CONTE DE LISLE

Grands aigles, fatigués de planer dans les nues.

FRECHETTE

Quand l'aigle, fatigué de planer dans la nue.

THEOPHILE GAUTIER

Le soleil s'enfoncer comme un vaisseau qui sombre.

FRECHETTE

Le soleil s'engouffrant comme un vaisseau qui sombre.

VICTOR HUGO

Qui dit : il faut monter pour venir jusqu'à moi.

FRECHETTE

Et puis il faut monter pour aller jusqu'à toi.

Les preuves que nous avons sous les yeux sont suffisantes, n'est-ce pas, pour démontrer que les Canadiens ont eu bien raison de regarder M. Fréchette comme leur poète national.

Mais citons de nouveau Eugène de Mirecourt pour avoir une idée de ce qu'est le plagiat dans la prose. Il s'agit encore de Dumas père :

" Quant au drame de Henri III, que le jeune auteur réussit, avec la protection du duc d'Orléans, à faire représenter l'année suivante à la Comédie-Française, il est composé de rognures prises dans Anquetil, dans le journal de Pierre de l'Etoile, dans Walter Scott et dans Schiller. D'un bout à l'autre de cette œuvre, il n'est pas une conception, pas une péripétie, pas une scène que notre héros puisse revendiquer.

" Nous tenons à en donner une preuve convaincante, afin que tout d'abord on ne nous accuse pas d'exagération."

Et, avant de comparer ce que Dumas a pris à Schiller, Eugène de Mirecourt a mis cette note au bas de la p. 23 du vol. 6 de ses *Contemporains* :

" Non seulement M. Dumas emprunte à cet historien (Anquetil) ses plus fortes scènes, mais, ainsi que le remarque Granier de Cassagnac, il pille jusqu'aux phrases."

— Comme si pour plagier on pille autre chose que des phrases, dirait M. Lemoine.

Quelle que soit la manière de voir de l'écrivain de Spencer Grange, ouvrons les *Contemporains* d'Eugène de Mirecourt, à la page 24, et voyons un fragment de ce que Dumas a pris à Schiller.

SCHILLER, DON CARLOS)

Acte II.—Scène IV.

Don Carlos, un page.

Don Carlos.—Une lettre pour moi ?
Pour qui cette clef ? Et toutes deux
remises avec tant de mystère... Où
t'a-t-on remis ceci ?

Le Page.—Autant que j'ai pu le
remarquer, la dame aime mieux être
devinée que nommée.

Carlos.—La dame ? Quoi ! Com-
ment ? Qui es-tu donc ?

Le Page.—Un page de Sa Majesté,
de la reine.

.....
Carlos. (Il relit).—*" Cette clef ouvre les
appartements derrière le pavillon de
la reine " . . . Ce n'est point un rêve !
ce n'est point un délire ! Oui, voici ma
droite, voici mon épée, voici des syl-
labes écrites en ce billet, tout cela est
réel. Je suis aimé... Je le suis... je suis
aimé !*

Le Page.—Prince, ce n'est pas ici
le lieu. Vous oubliez...

Carlos.—*Tu as raison, mon ami ; je te
remercie, je n'étais plus à moi-même.
Que ce que tu as vu soit enseveli
en ton sein comme en un cercueil.
Tu es un enfant, sois-le toujours et
continue à montrer la même gaieté.
Qu'elle a été sage et prudente, celle
qui t'a choisi pour un message
d'amour ! Ce n'est pas là que le roi
cherche de vils espions.*

Le Page.—Et moi, prince, je suis
fier de me savoir, par ce secret, au-
dessus du roi lui-même.

Carlos.—Vaineté puérile et folle !
C'est cela qui doit te faire trembler.
*S'il arrive que nous nous rencontrions
public, approche-toi de moi avec timi-
dité et soumission. Que ta vanité ne
t'entraîne jamais à faire remarquer
que l'enfant a de la bonté pour toi.
Ce que tu auras désormais à me rap-
porter, ne le dis pas avec des mots,
ne le confie point à tes lèvres. Parle-
moi par tes regards, par tes signes ;
je saurai entendre en un clin d'œil.
On vient... au revoir.*

Je le répète, qu'est-ce que ce bon public aurait fait si j'étais venu
montrer des comparaisons comme la précédente pour établir que M. Rou-
thier a plagié les écrivains français ? Il m'aurait probablement ri au nez,
n'est-ce pas ? Et cependant les plagiats dont Eugène de Mirecourt a
accusé Alexandre Dumas père sont d'une telle évidence que celui-ci a dû,
bon gré, mal gré, les avouer.

Quoi qu'il en soit, pour prouver que les plagiats reprochés à Dumas
ne sont que des vètilles au prix de ceux imputés à l'auteur des *Grands
Drames*, je vais remettre sous les yeux de mes lecteurs un passage que les
ciseaux de M. Routhier ont détaché des pages de Roselly Deslorgues.

Pour ne pas être accusé de vouloir créer les contrastes les plus défav-
orables à M. Routhier, j'ai choisi, pour la confrontation qui va suivre, les
lignes que l'écrivain canadien a le plus subtilement déguisés.

ROUTHIER

Il porte un nom prédestiné—*Co-
lomb* Ce nom, en effet, ne rappelle-
t-il pas le *messenger* fidèle, choisi par
Noé, mis hors de l'arche, s'envolant
sur les eaux et revenant après avoir
découvert la terre ?

DUMAS (HENRI III)

Acte IV.—Scène 1ere

Arthur, Saint-Mégrin

Saint-Mégrin.—*Cette lettre et cette
clef sont pour moi, dis-tu ? Oui... à
M. le comte de Saint-Mégrin. De
qui les tiens-tu ?*

Arthur.—*Quoi que vous ne les at-
tendissiez de personne, ne pouviez-
vous les espérer de quelqu'un ?*

Saint-Mégrin.—*De quelqu'un ?
Comment ! Et qui es-tu toi-même ?*

Arthur.—*Ne pouvez-vous recon-
naître les armes de deux maisons
souveraines ?*

.....
Saint-Mégrin. (*Il lit*).—*" L'appar-
tement de madame la duchesse de
Guise est au second, et cette clef en
ouvre la porte... " C'est bien à moi,
pour moi ! Ce n'est point un songe...
Ma tête ne s'égare pas... Cette clef,
ce papier, ces lignes tracées, tout est
réel !... Je suis aimé... aimé !... "*

Arthur.—*A votre tour, comte,
silence !*

Saint-Mégrin.—*Tu as raison, si-
lence ! Sois muet comme la tombe ;
oublie ce que tu as fait, ce que tu as
vu ; ne te rappelle plus mon nom,
ne te rappelle plus celui de ma maî-
tresse. Elle a montré de la prudence
en te chargeant de ce message ; ce
n'est point parmi les enfants qu'on
doit craindre les délateurs.*

Arthur.—*Et moi, comte, je suis
fier d'avoir un secret à nous deux.*

Saint-Mégrin.—*Oui, mais un se-
cret terrible, un de ces secrets qui
tuent. S'il arrive que nous nous rencon-
trions, passe sans me connaître, sans
m'apercevoir. Si tu avais encore dans
l'avenir quelque chose à m'appren-
dre, ne l'exprime point par des pa-
roles, ne le confie pas au papier ; un
signe, un regard, me dira tout. Je
devinerai le moindre de tes gestes,
je comprendrai ta plus secrète pen-
sée. Sors, et garde que personne ne
te voie.*

ROSELLY DESLORGUES

Par le fait de sa naissance il s'ap-
pelait d'abord *Colombo*. Ce nom de
Colombe exprime à la fois l'innocence,
la pureté, la simplicité du cœur, le
message sur l'eau, le message divin,
l'heureuse nouvelle, la terre découverte.

Ce nom ne rappelle-t-il pas la céleste colombe, l'Esprit de Dieu porté sur l'abîme tumultueux et en faisant surgir les continents.

Ce n'est pas tout, cet homme a reçu au baptême le nom de *Christophorus, qui porte le Christ* ; or ce nom exprime exactement la mission qu'il va remplir.

Ce n'est pas tout encore, cet homme appartient à une famille pauvre mais noble, et ses armes sont *trois colombes d'argent sur champ d'azur, avec cette devise Fides, Spes, Caritas.*

Comment ne pas voir dans ces armes les *trois caravelles*, sous leurs voiles blanches sillonnant la mer d'azur, et portant aux Infidèles les *trois vertus* qu'ils ignorent et qui résument tout le Christianisme, la Foi, l'Espérance et la Charité.

A ces noms si expressifs, qu'il tenait du sang, l'Eglise en ajouta un autre devant être explétif de sa mission future : *Christophorus, c'est-à-dire qui porte le Christ, qui transporte la Croix, qui répand l'Evangile.*

Les Colomb portaient d'azur trois colombes d'argent, au chef le cimier, surmonté de l'emblème de la Justice, et pour devise ces mots *Fides, Spes, Caritas.*

La blanche voilure de ses trois caravelles sur les vagues bleues rappelaient les *Trois blanches colombes sur champ d'azur* de ses armes paternelles ayant pour devise les Trois noms des *Trois vertus* théologiques.

(A suivre)

W. CHAPMAN.

Essai de critique

II

"Tout cela (le Prométhée) me paraît prodigieux, — non pas précisément comme tragédie, car le théâtre n'existait pas encore ou ne faisait que naître, — mais comme philosophie, comme théologie, comme prophétie, comme témoignage païen de la vérité et de l'authenticité des récits bibliques". (Grands Drames, page 39.)

Le théâtre grec n'existait pas encore à l'époque de Prométhée ! Une pareille affirmation paraît incroyable, et nous avons cru devoir citer la page du livre d'où elle est tirée, pour que le lecteur puisse se convaincre par lui-même que nous n'attribuons pas à M. le juge Routhier des théories absurdes, faciles à réfuter. Mais qu'est donc la tragédie ? Une action, où le poète s'efface, pour laisser parler les personnages.

Eschyle a-t-il composé lui-même des tragédies ? Mais oui.

"Son œuvre dramatique, dit M. Routhier lui-même, est d'une grandeur et d'une sublimité qui étonnent... Elle se composait de quatre-vingt dix tragédies, dont sept seulement sont arrivées jusqu'à nous."

Et ailleurs :

"Eschyle a été le véritable créateur du drame, et son œuvre a gardé la rudesse d'une ébauche."

Mais à la suite même de la citation qui commence cet article, à la ligne suivante, nous lisons, au sujet de Prométhée :

"Comme sujet dramatique, c'est colossal !"

Y comprenez-vous quelque chose, amis lecteurs ?

Eschyle a composé des drames, dont les sujets sont colossaux, il a fait des tragédies, et le théâtre n'existait pas ou à peu près, et ses tragédies ou drames n'étaient pas précisément des tragédies !

C'est colossal !

On ignore l'année exacte de la représentation du Prométhée : mais comment nier l'existence du théâtre sous un poète qui nous a laissé les Perses, les Sept contre Thèbes, l'Orestie et les Suppliants ?

Mais le Prométhée Enchaîné lui-même est-il une vraie tragédie ? S'il est le premier dans l'ordre chronologique des ouvrages d'Eschyle, n'est-il pas alors la première des vraies tragédies, une tragédie complète en elle-même ? S'y rencontre-t-il une action ? Sans doute.

Prométhée, après avoir ravi le feu du ciel, est conduit, par ordre du père des dieux et des hommes, sur une montagne déserte de l'Europe orientale ; la Puissance et la Force le livrent aux mains de Vulcain, qui le fixe solidement à une croix. Il reste seul, les Océanides et Océanos viennent le consoler. Le vieil Océanos conseille à Prométhée la soumission : Prométhée le renvoie. Alors commence un dialogue sublime entre le crucifié et les Océanides, qui forment le chœur. Prométhée leur explique les raisons de son supplice : il savait ce qui devait lui arriver, il s'est volontairement attiré les maux qui l'accablent.

Survient Io : l'épisode d'Io n'est pas un hors-d'œuvre. Io, la fille d'Inachus, donnera naissance à un fils dont le descendant délivrera Prométhée. Prométhée lui déclare les maux qui accablent Jupiter ; il les connaît, et ne veut le révéler à personne. Mercure, descendu du ciel, le menace en vain des derniers supplices, pour lui arracher son secret. Alors, il lui annonce une aggravation de malheurs : la terre tremble, le tonnerre résonne, et le supplicié disparaît sous un rocher.

C'est une action certes, et M. le juge en reconnaît la grandeur : "La scène se passe entre le ciel et la terre, et l'on y voit figurer la nature et les éléments, notre globe et les êtres qui l'habitent, l'Olympe et les divinités."

Y a-t-il une exposition.

Ecoutez les premières paroles de la tragédie :

LA PUISSANCE

"Nous sommes arrivés aux confins de la terre, dans le pays des Scythes, dans une solitude inaccessible. Toi, Vulcain, tu dois remplir les ordres que t'a donnés ton père, et attacher ce malheureux au sommet de ces rocs escarpés, par des liens de fer, par des liens indissolubles. Car, pour le donner aux mortels, il a dérobé ton attribut, le feu nécessaire aux arts. Il convient aux dieux de le punir de cette faute, afin de lui apprendre à révéler la puissance de Jupiter et à ne plus faire de bien aux hommes."

VULCAIN

"Puissance et Force, vous avez rempli entièrement les ordres de Jupiter..."

Peu de poètes modernes peuvent se vanter d'une exposition aussi complète et en même temps aussi concise. Rien ne manque : le lieu de la scène, le nom et le rôle des personnages : les causes

du supplice de Prométhée.

Et M. le juge Routhier de dire : "Les règles de l'art y sont inconnues, — elles n'existaient pas encore."

Si les règles de l'art manquent, ce ne sont pas celles de l'exposition. Elles n'existaient pas encore ! Sans doute les grammairiens ne les ont pas encore mises en chapitres ou en traités, mais les grammairiens ne créent pas les règles, ils en constatent l'existence, voilà tout.

Et le dénouement, n'est-il pas complet ?

MERCURE

"D'abord le père des dieux rompra ces rochers abrupts par le tonnerre et la foudre enflammée, et enfouira ton corps dans le sein de granit de la montagne. Après de longues années, tu reparaitras de nouveau à la lumière, mais le chien ailé de Jupiter, l'aigle avide de sang, dans sa voracité déchirera une grande partie de ton corps, et convive non invité il dévorera chaque jour ton foie noir. N'attends pas la fin de tes malheurs, avant qu'un dieu, successeur de tes travaux, ne consente à descendre dans les ténébreuses demeures de Pluton et dans les obscures profondeurs du Tartare..."

PROMETHEE

"Je n'ignore rien de ce qu'il m'a annoncé, mais il convient à un ennemi de maltraiter un ennemi : qu'il lance sur moi le trait vacillant de la foudre, que le tonnerre ébranle les cieux, et que le tourbillon des vents furieux agite les airs : que les ouragans ébranlent la terre dans ses fondements et la remuent jusque dans ses racines, que la mer frémissant d'un bruit sauvage mêle ses flots au ciel étoilé, et que le noir Tartare ouvre pour recevoir mon corps les gouffres inflexibles du destin, la mort ne peut rien contre moi."

MERCURE

"Je viens d'entendre des paroles, des desseins, tels qu'il convient à l'esprit d'un insensé. Que manque-t-il à sa fortune ? Pas même la folie. A quelles fureurs ne se livre-t-il pas ?..."

PROMETHEE

"Les actes succèdent aux paroles : la terre s'ébranle : déjà retentit le rauque fracas du tonnerre."

"Déjà brille la foudre aux replis tourmentés, et la poussière roule en tourbillons : les vents contraires se précipitent les uns contre les autres, séditieux adversaires qu'emporte leur impétuosité les airs se confondent avec la mer. Je reconnais la volonté, la main ennemie de Jupiter, qui veut remplir mon âme de terreur."

"O ma mère, divinité vénérable, ô divin ether, versant à tous la lumière dans ta révolution, tu vois quels injustes tourments l'on me fait endurer."

La grandeur du dénouement correspond à la majesté de l'exposition, et comme le dit M. le juge lui-même "l'on y voit figurer la nature et les éléments, notre globe... l'Olympe et ses divinités."

Jamais péripétie ne fût plus sublime ; et au milieu de tout ce fracas l'âme du supplicié reste inflexible : elle n'a qu'une seule plainte : "Voyez quels tourments injustes l'on me fait endurer !" C'est l'injustice qui le révolte : la douleur physique ne peut rien sur ce caractère d'une trompe supérieure à celle des liens qui le retiennent à la croix.

Mais le sujet même du drame est-il réellement celui d'une tragédie ? Y rencontre-t-on ces épisodes, cette suite

d'événements difficiles à démêler ? La pièce elle-même n'est-elle pas d'une simplicité étonnante ? Où trouver la tragédie ?

M. le juge a formulé une plainte analogue en parlant de Racine :

"Les règles de la composition, promulguées par les critiques d'alors sont pour lui des dogmes."

"Aussi, quel ordre, quelle symétrie, quelle structure régulière et conforme à toutes les lois de la mécanique dans les tragédies de Racine !

"Je vous ai montré Shakespeare irrégulier, irrégulier, désordonné, recherchant l'imprévu, l'in vraisemblable, l'impossible, le merveilleux et poursuivant une course vertigineuse, tantôt dans les abîmes, tantôt sur les sommets."

"Racine procède tout autrement..."

Voilà pourquoi Eschyle n'a pas fait précisément une tragédie.

Un sujet simple, développé avec grandeur, mais aussi avec simplicité, c'en était trop pour l'âme complexe et multipartite de l'auteur des *Grands Drames*.

Il plaindrait volontiers l'auteur du Prométhée :

Dans l'âme du héros, quelle fatalité,
Joint à tant de grandeur, tant de simplicité !

Pourtant, de l'aveu de tous les critiques, l'épreuve suprême du génie est de créer une œuvre sublime d'un sujet en apparence impropre aux développements. Eschyle n'a pas fait comme Shakespeare. Il n'a pas transporté la scène d'un lieu à un autre pour la commodité du drame et du poète. On ne passe pas de l'Olympe au désert de Scythie, de la Scythie à l'Olympe : On ne voit pas Io dans les diverses péripéties de sa course errante : tout se passe en un seul lieu, entre un petit nombre de personnages. Mais si le sujet est simple, un esprit puissant le maîtrise ; un souffle de génie paraît dans chaque développement : on passe, sans presque s'en apercevoir, à travers un monde de merveilles : c'est un monde de titans, dépeint par un pinceau titanique : c'est un tableau grandiose, produit de la main d'un Michel-Ange. Les résultats nous étonnent, mais l'effort est caché. Et le vulgaire se dit : "Une tragédie, mais non ! Où est l'irrégulier, l'irrégulier, le désordonné ?"

Plaignons le vulgaire, ne le blâmons pas. Il a

... reçu des yeux pour ne point voir.

Au moins, si ce n'est pas "prodigieux comme tragédie", ça l'est "comme philosophie, comme théologie."

Obligé, encore une fois, de différer d'opinion avec M. le juge ! Comme philosophie, comme théologie, mais c'est pitoyable !

La faute n'en est pas au génie d'Eschyle, qui a tiré un parti merveilleux du sujet, mais au paganisme, absurde de sa nature. La philosophie et la théologie nous enseignent l'unité divine. Dieu un, dans son essence, dans sa durée, Dieu un, d'une telle unité que l'esprit humain, habitué aux détails, peut à peine le concevoir imparfaitement.

Ces conceptions de l'essence divine se rencontrent-elles dans le Prométhée ? Précisément le contraire. La pièce s'ouvre peu de temps après que Jupiter a renversé Saturne du pouvoir suprême. "D'abord les habitants du ciel se livrèrent à la haine, et l'esprit de sédition les sépara : les uns voulaient chasser Saturne du trône suprême et y placer Jupiter. J'essayai, mais en vain, de persuader la sagesse, aux Titans, fils du Ciel et de la Terre ; animés de pensées

violentes, ils croyaient régner aisément par la force. Car ma mère, Thémis et la Terre, une même divinité sous beaucoup de noms, m'avait prédit plusieurs fois que la victoire ne resterait ni à la force ni à la violence, mais s'obtiendrait par la ruse.....

"Grâce à mes conseils, les sombres retraits du Tartare ont dérobé aux yeux l'antique Saturne et tous ses compagnons."

Quelle prodigieuse philosophie, quelle prodigieuse théologie ! Nous voilà bien loin de l'unité divine. Un dieu remplace un dieu dans le gouvernement de l'univers ; et comment obtient-il l'empire ? Sans doute par sa puissance infinie ! Non, par la ruse. Aussi en use-t-il en tyran :

"C'est toujours un maître dur, que celui qui commande depuis peu."

Que penser d'un catholique, éclairé des lumières de la révélation, qui trouve une théologie sublime dans cet amas d'absurdités.

Mais, il y a plus encore ; Jupiter, ce maître récent, n'est pas lui-même bien affermi sur son trône.

M. le juge lui-même nous en avertit : "Sois-en sûre, il sera dépouillé de son trône : une femme enfantera un fils qui le détrônera."

"— Cette révolution, reprend Io, est-elle donc inévitable ?

"— Zeus ne l'évitera pas. Il faut que je sois délivré.

"— Qui donc te délivrera malgré lui.

"— Femme un fils de ta race."

Nous avons déjà prouvé l'inexactitude de cette traduction. Mais on y voit suffisamment la prédiction du détrônement de Jupiter et la délivrance de Prométhée, malgré le maître des dieux.

Deux dieux se sont déjà succédé : Saturne et Jupiter. Ce n'est pas assez. Un troisième va remplacer ce dernier. Jupiter, toujours en recherche d'amours nouvelles, contractera une union déplorable : il en naîtra un fils plus puissant que lui, et ce fils, prenant modèle sur son père, poussera la piété filiale jusqu'à le détrôner, et à le précipiter, sans doute, comme Saturne, dans les demeures souterraines du Tartare. Quelle théologie ! Quel respect de l'unité divine, de l'éternité, de l'immutabilité de l'essence de Dieu !

Mais à la théologie, se joint la prophétie :

"Comment Eschyle a-t-il pu acquérir la connaissance de ce grand événement si longtemps attendu, et si ardemment désiré par le peuple juif !

"Est-ce par la tradition transmise de générations en générations ? Est-ce par l'étude des livres des Juifs, des œuvres de Moïse et des Prophètes ?"

M. le juge donne libre cours à son imagination. Il entre dans des développements fantaisistes, que nous examinerons peut-être un autre jour. Une seule citation fera juger du reste : "En décrivant le supplice de Prométhée, le poète raconte en quelque sorte la passion de Jésus-Christ, avec une précision de détails qu'on dirait empruntés au prophète Daniel."

Le prophète Daniel n'a point décrit en détail la passion de Jésus-Christ. Ce qui caractérise les prophéties de Daniel, c'est la prédiction de quatre grands empires qui se partageront la terre, et le calcul exact du temps qui doit s'écouler avant la venue du Messie. Voilà tout. Le reste n'existe que dans l'imagination de M. Routhier.

D'ailleurs, voici le passage même de Daniel :

"Et après soixante-deux semaines, le Christ sera mis à mort ; et il ne sera pas son peuple, le peuple qui doit le renier. Et un peuple, avec un chef qui doit venir, détruira la cité et le sanctuaire..."

Quelle précision de détails !

Mais, nous dit M. Routhier lui-même, "est-ce à dire qu'il faille ranger Eschyle parmi les Prophètes ? Evidemment non."

Pourquoi ces développements propres à prouver qu'Eschyle a connu d'avance la passion de Jésus-Christ "s'il faut reconnaître que ces grandes vérités sont encore enveloppées d'ombres mythologiques, et noyées dans les brouillards constants et insaisissables des fables du paganisme ?"

"C'est qu'on peut invoquer Eschyle comme la plus grande autorité païenne en faveur de nos dogmes chrétiens."

Encore ici se trouvent des développements absolument contestables. Contentons-nous d'en revenir à la phrase citée au commencement de cet article : "C'est prodigieux comme témoignage païen de la vérité et de l'authenticité des récits bibliques."

Monsieur le juge ayant admis qu'Eschyle n'est pas un prophète, comment peut-il l'invoquer à l'appui de la vérité d'événements arrivés après lui ? Les poètes sont rarement cités en preuve d'événements historiques.

Le mensonge et les vers de tout temps sont amis.

Même s'ils racontent des événements réels, ils y joignent des embellissements qui leur enlèvent toute créance.

Qu'est-ce donc, si, cinq cents ans d'avance, un tragique a raconté un événement dont l'existence lui était nécessairement inconnue ? Son témoignage sera de bien peu de valeur, ou plutôt il ne vaudra rien.

Et l'authenticité des récits bibliques, de l'évangile, prouvée par un tragique grec ? Un récit authentique, c'est un récit vrai, un récit fait par l'auteur à qui on l'attribue.

En quoi les auteurs inspirés peuvent-ils profiter du Prométhée ? En quoi leur authenticité est-elle accrue ? Mais Eschyle n'a jamais songé à autre chose qu'à la fable payenne qu'il a développée de main de maître. Avant Jésus-Christ, pas un auteur qui se fût avisé de voir dans Eschyle ce génie prophétique ou théologique que M. Routhier lui attribue gratuitement.

Le désir de M. le juge de montrer de la religion dans les choses les plus profanes, au mépris de la vérité historique et du bon sens, lui a joué plus d'un mauvais tour, et nous craignons que d'un jour à l'autre il ne s'en aperçoive davantage.

CERVANTES.

A travers la presse canadienne

L'Electeur tente d'expliquer la citation malhonnête qu'il a faite d'un récent écrit de la Verité : "Nous ne sachions pas que c'était tronquer un écrit que de n'en publier que des extraits." Ce'a dépend. Il y a extraits et extraits, comme il y a fagots et fagots. On peut ne citer que deux lignes de tout un livre, et cependant la citation peut être parfaitement honnête ; tandis qu'on peut donner les quatre cinquièmes d'un article et ne faire toutefois qu'une citation tronquée. Tout dépend des circonstances. En coupant une de nos phrases en deux ; en mettant un point là où nous avons mis un point et virgule, l'Electeur a voulu manifestement cacher

à ses lecteurs une partie essentielle de notre manière de voir touchant l'attitude qu'il convient de prendre sur la question de la loi réparatrice.

* * *

A la date du 15 février, l'excellent Oiseau-Mouche, de Chicoutimi, livrait une de ses quatre pages à Ornis pour lui permettre de prouver que M. Tardivel a tort de pas joindre les initiales de ses prénoms par un trait d'union !

A la date du 29 février, le même journal donne la parole à Abner qui, dans un article de trois colonnes, déplore la critique littéraire qui se fait actuellement en ce pays. Nous le soupçonnons même de viser tout particulièrement la Verité.

Problème : Si l'absence d'un trait d'union nécessite quatre colonnes d'observations dans l'Oiseau-Mouche, combien de colonnes de la Verité peut-on légitimement consacrer aux choses nombreuses et plus graves que relèvent nos collaborateurs ?

* * *

Pour marquer tout le mal que fait la "critique violente, acerbe, impitoyable, sans un mot d'éloge, sans une goutte de rosée, sans un rayon de soleil", Abner dit :

"Je sais tel de mes amis qui n'écrira jamais les volumes qu'il méditait."

L'ami d'Abner a tort, assurément.

On publie un livre parce qu'on a quelque chose à dire, et parce qu'on croit que ce quelque chose fera du bien à ses semblables. C'est un acte de charité que l'on fait, et, dès lors, on ne recule pas devant les désagréments qui s'attachent à toute œuvre accomplie pour l'amour du prochain.

Publier des livres simplement pour acquérir un peu de gloire, c'est avoir un but bien terrestre. Aucun ami d'Abner ne doit être dans ce cas !

D'ailleurs, la critique, même la plus injuste, n'empêche pas un livre vraiment bon de faire du bien ; de même que les éloges les plus échevelés ne donneront jamais la moindre valeur à un ouvrage inepte. La réclame peut créer ce qu'on appelle un succès de librairie ; tandis que le dénigrement peut nuire plus ou moins à la vente d'un livre. Mais, en définitive, les ouvrages sans valeur tombent dans l'oubli, tandis que les bons restent.

Nous sommes donc convaincu que la critique qui se fait dans nos colonnes, critique sévère mais non point injuste, n'empêchera pas ceux des nôtres qui se sentent quelque valeur littéraire, qui ont dans la tête des idées à eux, et au cœur l'amour du travail ; cette critique, disons-nous, n'empêchera pas ceux-là de publier encore des livres. Quant aux écrivains qui font des livres en résumant les livres des autres, nous aurons sans doute moins souvent de leurs nouvelles. Mais sera-ce un mal ? Nous ne pouvons le croire.

Donc qu'on se rassure sur l'avenir des lettres canadiennes, et que l'ami de notre contradictoire s'écrie :

Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

* * *

Abner dit encore :

"Avec la permission de Cervantes, je rappellerai que le mot critique vient d'un verbe grec qui signifie juger. Que si, dans le poir d'être utiles à la littérature de notre pays, nous croyons devoir nous livrer à l'appréciation des travaux d'autrui, nos jugements ne seront évidemment dignes d'être lus que s'ils sont droits et désintéressés. Nous blâmerons ce qui est mal et louerons ce qui est bien."

La doctrine est parfaite, et Cervantes, que nous connaissons bien, ne la contestera certes pas. Mais quid, si dans le livre qu'on examine on ne trouve guère rien qui soit digne de louange ?

* * *

Autre extrait des lamentations d'Abner :

"Nous ne traînerons point cet écrivain sur la claie ; nous ne l'étranglerons point comme un voleur au coin d'un bois."

Abner a-t-il voulu dire : "Nous ne l'étranglerons point comme on étrangle un voleur au coin d'un bois" ? Ou bien : "Nous ne l'étranglerons point comme un voleur étrangle sa victime au coin d'un bois" ?

La grammaire indique la première interprétation, mais l'usage est en faveur de la seconde. En effet, les voleurs étranglent bien plus souvent qu'ils ne se laissent étrangler.

* * *

Notre confrère de l'Oiseau-Mouche, dans son numéro du 15 février, nous consacre les lignes suivantes, à part la page dont il est question plus haut :

"L'Anti-Maçon, que l'on vient de fonder à Paris, reproduit le roman de M. Tardivel, Pour la patrie. Nous félicitons M. le Directeur de la Verité de cet honneur, qui ne fait pas l'affaire de certains critiques du Canada."

L'honneur est d'autant plus appréciable que le directeur de l'Anti-Maçon a versé à M. Tardivel, sans aucune sollicitation de la part de celui-ci, une somme assez rondelette pour avoir le droit de reproduire Pour la Patrie, ce livre aussi mauvais qu'insignifiant que dénoncent tant de critiques canadiens !

* * *

M. Geoffrion, député de Verchères s'est prononcé, on le sait, pour le rejet pur et simple du bill remédiateur. A ce propos la Patrie dit :

"La bonne presse est scandalisée de ce que M. Geoffrion ait eu le courage d'exprimer une opinion sincère sur la question des écoles.

"On devrait pourtant comprendre que M. Geoffrion, qui est l'avocat de Mgr Fabre et qui est en relations quotidiennes avec l'archevêque de Montréal, n'a pas parlé à la légère."

Parce que M. Geoffrion était l'un des avocats de Mgr Fabre dans le procès du Canada-Revue, la Patrie donne à entendre que le député de Verchères représente l'archevêque de Montréal au parlement. C'est abominable.

* * *

Le Northwest Review, de Winnipeg, l'excellent organe des catholiques de langue anglaise de l'ouest canadien, dit, à la date du 5 mars :

"Tout en acceptant le principe du bill remédiateur, comme une législation assez satisfaisante, nous désirons ardemment que ce projet de loi soit amendé de manière à le rendre efficace. L'article 74 devrait donner aux catholiques un moyen pratique d'obtenir leur part légitime des subventions du gouvernement, disons par la vente des terres mises en réserve pour les fins d'éducation. Tel qu'il est, cet article ne fait qu'affirmer notre droit à une part des subventions votées par la législature manitobaine. Mais la majorité de nos législateurs ne s'occupe aucunement des droits de la minorité. Elle prend plaisir à les violer."

Nous sommes heureux de voir notre opinion confirmée par notre vaillant confrère de l'ouest.

— L'Etat du Wisconsin a envoyé une statue du Père Marquette à Washington où l'on voudrait lui donner une place d'honneur. De là, grande colère des membres de l'A. P. A. qui ne veulent pas qu'on honore le découvreur du Mississippi parce qu'il était un père catholique, un père jésuite ! Le fameux M. Linton a saisi le congrès d'une "résolution" déclarant que la statue doit être élevée. La police de Washington est obligée de la garder pour empêcher les fanatiques de la détruire ! L'étroitesse d'esprit de ces gens-là est incroyable. Ils sont en train de faire une jolie réputation aux Etats-Unis qui se prévalent le pays par excellence aux idées larges.

Pour la Patrie, roman du XIXe siècle, par J. P. Tardivel, directeur de la Verité. Cadieux et Dorome, Montréal, éditeurs. En vente, à Québec, chez S. Chaperon, libraire, rue de la Fabrique. Prix 75c. 50c. par la poste.

REVUE DE LA LIBRAIRIE

Littérature :

Auteurs chrétiens et païens. Collection de classiques latins comparés publiée sous la direction de M. l'abbé Guillaume. Première série: Morceaux choisis, à l'usage de la quatrième. in-12 cartonné.

Partie du maître, 482 pages, 4 fr.

Partie de l'élève, 418 pages, 2 fr.

— Société de S. Augustin, à Bruges

Ces morceaux choisis pour la quatrième inaugurent la collection de classiques latins (chrétiens et païens) comparés, entreprise, avec le concours de quelques savants dévoués, par M. l'abbé Guillaume.

Dans ce premier volume impatientement attendu, il y a autre chose qu'un choix judicieux de chefs-d'œuvre de la pensée chrétienne et du style chrétien. On y trouve encore l'exposé et l'application d'une méthode d'enseignement véritablement supérieure: nous voulons dire la méthode de comparaison.

M. Guillaume ne supprime pas les auteurs païens; il leur attache, au contraire, une importance capitale, puisqu'il les met perpétuellement en regard des auteurs chrétiens. Il ne supprime ni ne rabaisse l'étude de la forme: il veut la relever, en ne la séparant plus désormais de l'étude de la pensée.

C'est en étudiant les auteurs au triple point de vue du vrai, du beau et du bien, c'est en les comparant sans cesse, tantôt à un point de vue, tantôt à un autre, qu'on arrivera à donner à l'enseignement la vie et la lumière; à l'enfant une formation complète et harmonique de toutes ses facultés.

Les *Morceaux choisis* forment dans leur ensemble une sorte de *Cours pratique d'histoire littéraire païenne et chrétienne*, allant d'une part de Caton à Claudien et d'autre part de S. Cyprien aux Renaissants du XVI^e siècle. L'auteur a eu soin de ne choisir guère, chez les écrivains des deux catégories, que des morceaux offrant entre eux quelque analogie, soit morale, soit littéraire, et pour lesquels il a dressé une table comparative.

Le volume de l'élève comprend, outre les textes latins, une notice sur la vie et les œuvres de chaque écrivain, un ou plusieurs jugements de critiques célèbres sur son style et son génie, et, au bas des pages, des notes nombreuses destinées soit à éclaircir le texte, soit à signaler les différences des deux langues, des deux littératures et des deux civilisations.

Le volume du maître renferme la traduction intégrale des textes, des études générales ou particulière de style, des tableaux de l'état social ou littéraire d'une époque et d'autres pièces, au moyen desquelles le professeur le moins expérimenté pourra facilement se mettre à même de donner un cours de littérature et de civilisation comparées, approprié à sa classe.

"On ne s'imagine pas, disait récemment à propos de cet ouvrage un critique de talent, combien cette méthode d'étude est séduisante et combien elle retient l'attention." On ne s'imagine pas non plus ce qui se

rencontre, dans ces deux volumes, d'aperçus neufs et d'observations non moins piquantes que sérieuses.

Si, comme tout semble le présager, le monde enseignant fait bon accueil aux *Classiques comparés*, c'est à bref délai, — nous ne craignons pas de l'affirmer — le relèvement de l'esprit chrétien par les humanités, relevées elles-mêmes et vivifiées.

Variétés :

Sous le Ciel d'Orient. Impressions et Souvenirs, par l'abbé Quéytan Supérieur du Petit Séminaire d'Avignon. 1 vol. in-8, illustré de 27 gravures 5 fr. — Société de S. Augustin.

Ce que M. l'abbé Quéytan est allé chercher "sous le Ciel d'Orient", c'est la trace du véritable Orient, comme parle saint Luc, qui nous a visités pour éclairer ceux qui étaient assis dans l'ombre de la mort: aussi marche-t-il escorté de souvenirs sacrés. Chaque pas qu'il fait sur cette terre bénite, évoque une scène de la Bible ou de l'Évangile dans son cadre réel, à peine altéré par les siècles. Il voyage en pèlerin dans un permanent *Sursum cor*, et le soir de chaque étape, il envoie aux amis dont les cœurs le suivent leur part de bonheur. Les amis, ce sont aujourd'hui tous les lecteurs du beau livre qui réunit ces letres et des écrits au jour le jour, dans lesquelles les descriptions, les réflexions, les effusions, alternent avec les mille incidents, gais ou bizarres, inséparables de toute excursion sous le ciel d'Orient.

Au pays des Turbans. — Grèce — Syrie — Égypte, par le R. P. Baudot, S. J. 1 vol. in-8, illustré de 60 gravures 5 fr. — Société de S. Augustin.

Le Père Baudot a fait à peu près le même voyage que M. l'abbé Quéytan, mais l'itinéraire, les haltes, l'accent sont différents, comme semble l'indiquer le titre, qui vous a je ne sais quoi de bien moderne. Ici nous suivons le chemin des écoliers, des écoliers en vacances. C'est un voyage en zig-zag; Jérusalem est au centre, mais nous y allons par Byzance, Athènes, les îles de la mer Egée, les ruines de Troie; nous en revenons par Memphis et le Caire. Et puisque nous sommes en vacance, l'aimable professeur qui nous sert de cicerone se donne à lui aussi *campus*; il se repose de professer et de prêcher. Par contre, il regarde tout autour de lui les hommes et les choses: il est moins au pays d'Homère et des Pharaons qu'au *Pays des Turbans*. Cependant le passé le hante. — Le moyen qu'il en soit autrement en de pareilles régions, en Terre Sainte surtout, où le touriste qu'on appelle pèlerin? Mais, là pas plus qu'ailleurs, il ne s'attarde à analyser ses impressions; il les indique d'un trait toujours sobre, partant plus puissant. Il y a de l'inattendu, voire de l'in vraisemblable dans ses promenades: par exemple la visite à Sésostris le jour même qu'on photographiait ce contemporain de Moïse, qui semblait mort de la veille. Et tout cela est écrit à ravir par un lettré dont le Père Félix disait: "Il a la clarté, le pittoresque, l'élégance."

VOL D'HOSTIES CONSACRÉES

(De la Vérité, de Paris)

La *Semaine Religieuse* de Versailles enregistre un nouveau cas de ces crimes que le code pénal, au commencement du siècle, frappait de justes rigueurs, et que la réaction libérale — clairvoyante selon son habitude — a rendu exempts de toute répression humaine. Voici la note de la *Semaine Religieuse*:

"C'est avec une vive douleur dans l'âme que nous insérons l'annonce

d'un nouveau sacrilège commis dans le diocèse; à en juger par les circonstances qui l'ont accompagné, l'impunité en a été le principal mobile.

"Le crime a eu lieu dans l'église de Richebourg (doyenné de Houdan); les misérables ayant pénétré de nuit dans le lieu saint ont forcé la porte du tabernacle: ils ont laissé le ciboire sur l'autel et ont emporté les hosties consacrées.

"Que sont-elles devenues? On frémit à la pensée des infâmes profanations dont la divine Eucharistie a été probablement l'objet.

"Devant le sinistre répétition de ces attentats, un devoir de plus en plus rigoureux s'impose à la conscience des prêtres, gardiens du sanctuaire: celui d'une obéissance absolue aux prescriptions de l'autorité diocésaine; ils doivent scrupuleusement veiller à ce que le Saint-Sacrement soit mis en lieu sûr; pendant qu'il reste à l'autel, la clef doit être retirée du tabernacle et gardée dans un endroit où elle ne soit pas à la portée des profanateurs."

Selon toute vraisemblance les vols d'hosties consacrées sont commis plus fréquemment que partout dans le diocèse de Versailles, c'est-à-dire dans la banlieue de Paris à cause précisément de l'abri funeste qu'une ville comme Paris peut offrir aux sectes atroces qui pratiquent le sacrilège, et aux malfaiteurs isolés qui font métier des œuvres diaboliques.

Les églises de Paris, surtout depuis le vol horrible et d'une audace effrayante qui fut commis en plein jour à Notre-Dame, sont surveillées et gardées nuit et jour. Les voleurs d'hosties consacrées se rabattent sur les campagnes environnantes, étudient les dispositions locales qui peuvent favoriser l'impunité.

Hélas! la ruse et les précautions sont à peine nécessaires: ne relations-nous pas, il y a peu de jours, cet autre vol commis, lui aussi en plein jour, à Notre-Dame d'Etampes, dans le diocèse de Versailles? A une heure après midi, trois enfants de douze à treize ans entraient dans l'église, et profitant de la solitude du saint lieu à cette heure, l'un d'eux, pendant que ses camarades faisaient le guet, s'empara de la clef du tabernacle et volait dans le saint ciboire une poignée d'hosties. Surpris par l'entrée imprévue d'un prêtre, le petit misérable put se cacher, jeter à terre les hosties et se retirer sans être reconnu.

De semblables attentats font frémir; mais où la pensée ne descend-elle pas si on veut un moment s'arrêter aux abîmes d'infamie et aux mystères de honte qui seront la consommation du sacrilège? Et qu'elles doivent être abominables les réalités que dissimule déjà si peu la surface trompeuse de certaines parties de la société contemporaine!

G. BOIS.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Versailles:

"La *Croix de Seine et Oise* a inséré dans son dernier numéro la note qui suit; son importance n'échappera à personne: nous la signalons particulièrement aux prêtres du diocèse. Les récents attentats d'Etampes et de Richebourg ne sont-ils donc que les préludes d'une série de nouveaux forfaits sataniques? On le voit, c'est une guerre à mort, poussée maintenant jusqu'à la violence, que mène l'odieuse secte franc-maçonne.

"Comme cette rage sourde, tenace, visant directement le Dieu de l'Eucharistie, le maintenant d'abord prisonnier dans l'église, lui enlevant ses triomphes en attendant qu'elle lui ravisse ses temples, s'attaquant actuellement à sa permanence, à sa captivité elle-même, — est une preuve de sa présence réelle au Sacrement! La haine qui anime l'impunité à son

flair qui ne le trompe pas; on connaît le mot célèbre: "Sais-tu Dieu existe? — Oui, je le hais."

"Voici la note de la *Croix*:

"Catholique, laïque, très respectueusement soumis à l'autorité hiérarchique instituée par le Christ pour la conduite de son Eglise, je n'ai nulle qualité pour donner conseil à personne, et moins aux ecclésiastiques qu'à tous autres, dans le domaine religieux ni dans l'ordre des devoirs de conscience.

"Cependant, pour obéir à Léon XIII qui a tant de fois recommandé de démasquer la secte maçonnique, il sera permis de dire à cette place ce que je sais de source sûre, ce qui est déjà en voie de réalisation sur plusieurs points du diocèse de Versailles.

"Cette année 1896, aux environs de Pâques, il y aura dans la région de Paris, dans la "Vallée de Lutèce", un redoublement inouï de sacrilèges, d'attentats sans nom contre la Sainte Eucharistie, de la part des arrièr-loges et des triangles lucifériens.

"Déjà, de plusieurs côtés, à Versailles particulièrement, les sectateurs du maudit — le Dieu-Bon des palladistes, Satan, pour tout dire — sont à la recherche de profanateurs, surtout de *profanatrices*, et le recrutement se poursuit avec une ardeur vraiment infernale.

"Mères chrétiennes, veillez sur vos filles; prêtres, veillez sur vos églises."

UN MARTYR DU SECRET DE LA CONFESSION

Un journal de Bonn (Prusse) faisait en 1880, le récit suivant:

Il y a une vingtaine d'années, l'abbé Kobyłowics, curé d'Oratow, près de Kiew, fut arrêté sous l'accusation d'assassinat. Un fermier de la localité avait été assassiné à coups de fusil. L'instituteur de la commune, organisateur de la paroisse, dénonça le curé, et invita le juge d'instruction à opérer une perquisition à la sacristie et à l'église. On y trouve le fusil récemment déchargé du curé. Celui-ci après avoir été excommunié par Monseigneur Borowski, évêque de Zytomir, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il est mort au bagne. Pendant l'instruction, il ne cessa de protester de son innocence.

Il y a quelques semaines, l'organisateur dénonciateur est mort à son tour. A ses derniers moments il a fait venir l'autorité judiciaire et l'autorité communale, et a avoué qu'il avait assassiné le fermier pour épouser sa veuve. Pour déjouer tous les soupçons, il s'était servi du fusil du curé, qu'il avait dérobé, puis déposé à la sacristie pour qu'il y fût découvert par le juge d'instruction. Il a ajouté que, pour empêcher le curé de donner aucune indication à la justice, il était allé se confesser à lui, racontant tout ce qu'il avait fait. Dès lors, le curé était tenu au silence par le secret de la confession, et, fidèle à son devoir, il était devenu la victime d'un infâme hypocrite.

Après cette révélation de l'organisateur agonisant, l'autorité d'Oratow a télégraphié à Saint-Petersbourg pour demander la mise en liberté de l'abbé Kobyłowics. Il fut répondu qu'il était mort depuis plusieurs mois. L'héroïque prêtre avait emporté dans la tombe le secret de la confession.

MANUEL DE DROIT CIVIQUE

Notre Constitution et nos Institutions

Ce volume de 416 pages, imprimé sur excellent papier, orné de cartes et de gravures, est en vente à Québec chez Chaperon, rue de la Fabrique, et chez Langlais, rue Saint-Joseph, Saint-Roch.

Prix: 60c. l'unité;

Franco par la poste, 65c.